



1575, rue Turmel
L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3J5
418 872-9811

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de L'Ancienne-Lorette, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du 25 janvier 2022, le conseil municipal a adopté le *Règlement n° 362-2021 modifiant le règlement n° V-613 abrogeant le règlement n° V-492 et constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU)*.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation au Service du greffe situé à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette pendant les heures régulières de bureau.

Fait à L'Ancienne-Lorette, ce 1^{er} février 2022

Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière de la Ville